

[Text]

responsible for that mess? It cannot and should not work that way. If a department has a responsibility, it has the environmental responsibility that goes with it. It goes to the very foundation of what constitution making is about. I hope that helps you get an idea of where we are coming from.

On the environmental bill of rights, let me point out to you that we are chartering ourselves, and bills of rights have been cropping up everywhere. There is a trend to it, and I think we have to be careful of that. In French, the word *banaliser* pays justice to what ends up being the case. We live in a parliamentary system that has awkwardly introduced into that system a republican element of a Charter of Rights. We are only now dealing with the outcome of that since we have had the Charter now for a little more than nine years.

Now we have introduced a bill of rights for the environment. I want to be clear—I am not saying no, and I am not saying that will not be the case one day. But, Mrs. Catterall, nobody has proven to me yet that this would be the way to go. I believe very much in the British parliamentary system and in the accountability that comes with it, and—

Mrs. Catterall: Yes, but my question was this: why for an environmental bill but not for property rights?

Mr. Charest: Property rights has been debated for a certain number of years, and traditionally was there in 1981 and 1982. Property rights in this country has been debated mostly around two things: due process and compensation. It was not included in 1981 and 1982. It has come back this time again, and it has been put on the table. It is there because it's an element that is usually found in bills of rights, and in Canada we are the exception to the rule more than the rule. That's one of the reasons it is there, but it has traditionally referred to due process and compensation.

I am saying that there are a lot of issues there and I recognize that. They are more complicated than people suspect. That's also what I am saying in relation to the environment. But I am also saying, so we can install *les balises du débat*, let's not be tempted to go to the other extreme and say that because there would be property rights, that would negate the possibility of any government enforcing environmental legislation. That is not true. There may potentially be impacts. We have to think about them; we have to think them out before we do anything. That's what I am saying about property rights.

Mr. Stevenson (Durham): In the last few days we have talked with other witnesses on various issues relating to the Constitution. In your comments earlier you said that the system we have in Canada relating to the environment usually works well. When it hasn't worked well, and there has been conflict between the various jurisdictions, are you aware of any structural or legal impediments that are more consistently causing troubles, and that therefore should be changed or seriously considered at this time?

[Translation]

nettoyer le plus vite possible les dégâts qu'ils viennent de provoquer quelque part parce qu'ils ne sont pas responsables? Le système ne peut pas et ne doit pas fonctionner ainsi. Si un ministère a une responsabilité, il a également les responsabilités environnementales qui y sont associées. On revient à l'un des fondements de l'élaboration d'une constitution. J'espère que cela vous aide à mieux comprendre notre position.

Pour ce qui est de la déclaration du droit environnemental, je voudrais vous signaler que nous nous fixons des règles, et des déclarations de droit sont apparues un peu partout. Il y a une tendance en ce sens et nous devons être vigilants. En français, le mot «banaliser» rend justice à cette situation. Nous nous trouvons dans un système parlementaire où l'on a maladroitemment introduit un élément républicain, la Charte des droits. Voilà maintenant un peu plus de neuf ans que nous avons la Charte et nous commençons seulement à nous occuper du problème.

Nous avons maintenant présenté une déclaration des droits pour l'environnement. Je veux être clair—je ne dis pas non, et je ne dis pas que ça ne se fera pas un jour. Mais, M^{me} Catterall, personne n'a encore réussi à me démontrer que c'était la meilleure formule. Je crois beaucoup au système parlementaire britannique et au régime de responsabilité qu'il entraîne et...

Mme Catterall: Oui, mais ma question était celle-ci: Pourquoi être pour une déclaration environnementale et contre le droit de propriété?

M. Charest: La question du droit de propriété est débattue depuis des années, et elle se posait déjà en 1981 et 1982. Le débat sur le droit de propriété a essentiellement tourné autour de deux choses: les procédures équitables et la compensation. Ce n'était pas inclus en 1981-1982. La question est encore revenue, et elle a été proposée. C'est un élément que l'on trouve généralement dans les déclarations de droits, et au Canada nous sommes plutôt l'exception à la règle que la règle. C'est l'une des raisons pour lesquelles on le retrouve là, mais il s'agit traditionnellement des procédures équitables et de la compensation.

Je reconnais que sont ceci suscite de nombreuses questions, qui sont plus complexes qu'on ne le pense à première vue. C'est aussi ce que je prétends en ce qui concerne l'environnement. Mais je crois également que, pour fixer «les balises du débat», nous ne devons pas être tentés d'aller à l'autre extrême en considérant que les droits de propriété pourraient empêcher un gouvernement de faire appliquer la législation environnementale. Ce n'est pas vrai. Il peut y avoir certaines répercussions. Nous devons y réfléchir; nous devons réfléchir à tout avant d'agir. C'est là mon avis sur les droits de propriété.

M. Stevenson (Durham): Au cours des derniers jours, nous avons parlé avec d'autres témoins des différentes questions relatives à la Constitution. Dans vos remarques, vous avez dit tout à l'heure que le système que nous avons au Canada dans le domaine de l'environnement fonctionne généralement bien. Lorsque tel n'a pas été le cas et qu'il y a eu des conflits de compétence, savez-vous si les difficultés étaient généralement dues à des problèmes de structure ou à des obstacles légaux sur lesquels il faudrait donc se pencher attentivement maintenant?